

MAIRIE
DE
HERNY

57580

☎ 03.87.01.01.23

FAX : 03.87.01.03.11

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JANVIER 2017**

RAPPEL DECISION DU MAIRE EN DATE DU 05/11/2016

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres – PV d'ouverture de plis et décision d'attribution – en date du 29 mars 2016, le Maire a accepté le devis de l'entreprise SMTPF pour un montant de 59 737.80 euros HT, ainsi que le devis de maîtrise d'œuvre au BE ALBERT pour un montant de 5 000 euros, en vertu de la délibération du CM du 07 mai 2014 lui accordant délégation de signature.

ATTRIBUTION DE MARCHE -TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES - Rue de l'Etang -

En raison de travaux supplémentaires à effectuer – rue de l'étang – notamment travaux de prolongation de réseaux,

Vu le procès verbal de la commission d'appel d'offre réunie le 10 janvier 2017 à 19 heures,
Le Conseil Municipal,

- décide d'accepter le devis de l'entreprise SMTPF (la moins-disante) pour un montant de 20 032.80 euros HT
- Accepte de régler la maîtrise d'œuvre au BE ALBERT pour un montant de 1 100 euros
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la bonne exécution de l'opération dans la limite des crédits inscrits au budget communal.

**AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE RECYCLAGE DECHETS DU CVO DE
CREHANGE**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet d'épandage de matières agricoles issues du centre de valorisation de Crehange sauf sur les parcelles communales et celles appartenant au Bureau de bienfaisance.

Il demande également que les agriculteurs respectent strictement leurs obligations et que l'enfouissement des composts soit réalisé le plus rapidement possible après épandage.

VENTE DE TERRAIN

Après l'exposé de Monsieur le Maire sur la décision du Juge du Livre Foncier de bloquer la transcription du bien vendu à Monsieur Bize, le Conseil Municipal donne son accord sur les nouvelles références cadastrales et les surfaces définitives des parcelles vendues, çï dessous détaillées :

La parcelle C 1990 d'une contenance de **06 ca**

La parcelle C 1985 d'une contenance de **04 ca**

La parcelle C 1986 d'une contenance de **01 ca**

La parcelle C 1988 d'une contenance de **01 ca**

Soit un total de **12 ca** de terrain.

DEMANDE DE SUBVENTION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 30 euros par élève de Herny participant au séjour scolaire au centre « Les Aliziers » de la Hoube (Dabo) organisé par l'école primaire de Han-Sur-Nied, soit 7 élèves concernés pour un montant total de **210 euros**.

DEROGATIONS SCOLAIRES

La faiblesse des effectifs prévisionnels (51) pour la rentrée scolaire 2017-2018 de l'école maternelle du RPI de Herny conduira probablement à la fermeture d'une classe.

Afin de parer à cette éventualité et compte tenu du sureffectif d'enfants sur le regroupement scolaire de Mainvillers,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'accueillir les enfants de grande section (4 de Many – 6 de Mainvillers – 5 de Thicourt) scolarisés sur le RPI de Mainvillers à la condition que :

- L'ensemble des 15 enfants soit scolarisé à Herny
- Les trois communes de résidence acceptent de régler les dépenses scolaires réellement engagées par la Commune de Herny.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Michel HOMBOURGER